

## Paroles d'apprentis

« On a plus d'aide, un suivi personnalisé et plus de temps pour les épreuves »,  
VB

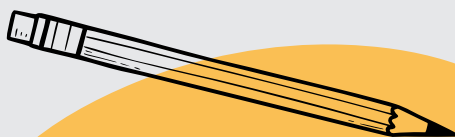
« Il ne faut pas avoir honte d'en parler car ça peut arriver à tout le monde »,  
AML

Lors d'une entrée en **apprentissage**, c'est une **RQTH** (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) qu'il faut demander à la **MDPH** (maison départementale des personnes handicapées) de votre département.



### Pourquoi déclarer mon handicap ?

Le CFA peut mettre en place certaines mesures d'**accompagnement personnalisé** tout au long de la formation, uniquement si votre enfant bénéficie d'une **RQTH**. De même, en entreprise, l'employeur peut **aménager le poste de travail** s'il a connaissance de la **RQTH**.



Ces mesures mises en place par le CFA et en entreprise permettent de meilleures chances de **réussite au diplôme** !



### Attention

Le dossier **RQTH** peut prendre plusieurs mois pour être accordé par la **MDPH**. Pensez à **préparer le dossier AVANT** l'entrée en formation de votre enfant.



**Contactez le référent handicap du CFA pour un entretien confidentiel et personnalisé : 03 86 45 15 23**

DOC-GAF-019-05-V01

Dernière mise à jour : 07/03/2022